



© Fournis par Franceinfo

L'actrice française s'est confiée, jeudi soir, dans les colonnes de "Corse-Matin". Selon elle, "ce n'est pas dans l'agressivité que l'on va faire avancer les choses."

Elle ne s'était pas encore exprimée sur le sujet. C'est fait. Dans les colonnes de Corse-Matin, Laetitia Casta est invitée à réagir au mouvement de libération de la parole des femmes après l'affaire Weinstein. Et l'actrice n'est "pas d'accord avec cette idée de #balancetonporc". Celle qui a notamment joué dans le film Astérix et Obélix contre César s'interroge : "Après, ça va être quoi, balance ta salope ? »

Ce n'est pas dans l'agressivité que l'on va faire avancer les choses, ce n'est pas dans la haine de l'homme.

Laetitia Casta à Corse-Matin

Pour Laetitia Casta, "on est responsable de nous-même", "on est assez grande pour dire aussi ce qu'on veut !" La comédienne de 39 ans dit ne pas se considérer pas "comme une féministe mais comme une femme", "il faut que les femmes n'aient pas peur de prendre leur place."

Selon elle, le sujet serait ailleurs. "Lorsque je vois des femmes battues à mort et qu'on n'en parle pas beaucoup, c'est ça qui me choque vraiment, finalement par déclarer. On va parler des actrices hollywoodiennes comme de victimes, oui mais alors parlons de toutes les victimes".

[msn.com](https://www.msn.com)

II) Pour Mélenchon, Macron veut "fermer la bouche de l'opposition" aux élections européennes

Par Jade Toussay



Philippe Wojazer / Reuters

Les élections européennes ne se dérouleront pas avant 2019. Mais elles agitent d'ores et déjà la sphère politique, à cause d'un projet de loi présenté par Gérard Collomb le 3 janvier 2018 et qui propose -entre autres- de réformer l'attribution du temps d'antenne.

Aujourd'hui, deux heures sont consacrées aux spots de campagne sur chacune des chaînes publiques. Chaque parti disposant d'un groupe à l'Assemblée nationale dispose d'un temps d'antenne égal, en fonction du nombre de parti représenté. Les partis non-représentés se partagent une heure d'antenne, avec comme restriction supplémentaire que leur spot ne peut durer plus de cinq minutes.

Mais ce système pourrait bien disparaître, au grand dam de Jean-Luc Mélenchon, qui s'en est ému dans une tribune publiée sur son blog ce vendredi 12 janvier. "Le temps réservé aux clips de campagne sur les chaînes de télévision, auparavant réparti à égalité entre les partis représentés au parlement, sera désormais attribué au prorata du nombre de parlementaires. Grossière manœuvre ! Tout ou presque pour les uns, rien pour les autres", a fustigé le député de la France Insoumise.

C'est en effet ce que prévoit l'article 2 du projet de loi, tandis que le 3 prévoit "une heure" supplémentaire soit répartie par le CSA entre toutes les listes enregistrées.

Pour comprendre la colère de Jean-Luc Mélenchon, il faut se rappeler le raz-de-marée LREM aux dernières élections législatives. Avec 312 sièges attribués aux députés de La République en Marche et 42 députés Modem (apparentés LREM), le parti créé par Emmanuel Macron bénéficierait de 51 minutes d'antenne, contre 20 minutes aux dernières élections, où les deux heures d'antennes avaient été partagées entre 6 partis, comme le note Marianne.

En revanche, avec ses 17 députés, la France Insoumise passerait de 20 à 2 minutes de temps de parole. La différence a fait bondir le leader des Insoumis qui évoque "25 fois plus de temps de parole (pour LREM que pour les Insoumis, ndlr), alors qu'ils n'ont obtenu que trois fois plus de voix aux législatives".

"Après avoir déclaré vouloir contrôler les médias en ligne au prétexte d'empêcher les 'fake news'," écrit Jean-Luc Mélenchon en référence au projet de loi anti-fake news annoncé début janvier, "Emmanuel Macron croit pouvoir fermer la bouche de l'opposition populaire que nous incarnons en nous privant d'un accès honnête à un service public qui est déjà à son service le reste du temps."

Avant la plainte de Jean-Luc Mélenchon, le Conseil d'état, auquel le texte a été soumis, avait lui aussi donné un avis mitigé sur cette disposition du projet de loi.

III) Nouvel objet social de l'entreprise: le gouvernement pourrait frapper fort



Fanny Guinochet

Voulu par le Président, le débat sur la finalité de l'entreprise s'installe. Le patronat pousse des modifications optionnelles, la CFDT milite pour une vraie réforme de fond...



Emmanuel Macron veut donner un nouveau visage au capitalisme © Sipa Press

La CFDT organise ce mardi une conférence de presse pour présenter ses propositions pour « l'entreprise, la gouvernance, la participation, l'intéressement ». Avec l'Afep, le Medef affûte son argumentaire. Le gouvernement planche sur une réforme sur l'objet social de l'entreprise, qui prendra forme dans la loi sur les entreprises présentée au printemps par le ministre de l'Economie Bruno Le Maire. Une concertation pourrait rapidement être lancée. Les premières pistes de la réforme devraient être dévoilées jeudi...

Comment réformer le capitalisme ? Comment faire en sorte que les entreprises ne soient pas uniquement dévolues à la recherche du profit ? Comment intégrer mieux et plus les parties prenantes de l'entreprise ? Et redonner du sens ? C'est à ces questions aussi philosophiques qu'économiques que le gouvernement entend s'attaquer dans une loi portée par Bruno Le Maire, au printemps prochain.

Ainsi, l'exécutif envisage-t-il de revoir deux articles du Code civil – 1832 et 1833 – qui fondent la définition même d'une entreprise. La semaine dernière, devant un parterre de chefs d'entreprise, réunis au Medef, Nicolas Hulot, le ministre de la Transition écologique et solidaire a donné le ton : « Nous allons faire évoluer l'objet social des entreprises, qui ne peut plus être le simple profit, sans considération aucune pour les hommes et les femmes qui y travaillent, sans regard sur les dégâts environnementaux ». Et de préciser que cela se fera via un changement des textes. De quoi mettre le Medef en émoi. « Une absurdité », a immédiatement réagi son président, Pierre Gattaz.

Gouvernance. Mais le patron des patrons pourrait être déçu. Car l'exécutif s'active. Il a notamment pris source auprès d'une petite équipe de chercheurs de l'Ecole des Mines de Paris Tech. Blanche Segrestin et Armand Hatchuel travaillent avec leurs équipes depuis plusieurs années sur la gouvernance des entreprises. « Tel qu'il est organisé, le capitalisme ne répond plus aux aspirations des travailleurs », assure Armand

Hatchuel. Ce professeur de gestion précise aussitôt: « Nous ne sommes pas des gauchistes, mais nous sommes convaincus qu'il faut revoir les articles 1832 et 1833, car ils interdisent à un dirigeant de prendre en compte d'autres intérêts que celui des actionnaires ».

Et d'avancer un exemple concret : « Si le dirigeant d'une entreprise d'énergie souhaite se désengager du charbon, pour favoriser d'autres énergies, et que cela fait baisser le cours de l'action, il aura du mal à le faire, car les actionnaires peuvent lui en tenir rigueur. Alors qu'au final, il favorisera l'intérêt général ».

Pas sûr que les patrons soient convaincus qu'une telle réforme les protège réellement. Dans un document signé par les trois associations patronales, le Medef, l'Afep (Association française des entreprises privées) et l'Ansa (Association nationale des sociétés par actions) que l'Opinion a pu consulter, ils estiment, en effet, que « redéfinir le contrat de société pour associer plus étroitement les parties prenantes au projet d'entreprise est une proposition risquée à l'utilité non démontrée ». Pour eux, c'est ouvrir une boîte de Pandore. « C'est comme le principe de précaution, une fausse bonne idée, qui s'est révélée très contraignante », explique l'entourage de Pierre Gattaz.

Société à but social. Les patrons préférèrent avancer des solutions plus facultatives, et mettent en avant des évolutions du Code de bonne conduite Afep/Medef. Ils poussent aussi à la création d'une nouvelle forme d'entreprise, optionnelle, l'«entreprise à mission», sur le modèle des « public benefit corporations » américaines. Pour redonner des marges de manœuvre aux dirigeants, un premier statut de «benefit corporation» a été créé en 2010 dans l'État du Maryland. Deux autres ont suivi : le «social purpose corporation» (société à but social) en 2012 en Californie, puis le «public benefit corporation» (société d'intérêt public) en 2013 dans le Delaware.

Le principe consiste à fixer d'emblée dans les statuts de la société une mission sociale, scientifique ou environnementale qui s'ajoute à la recherche du profit. D'autres objectifs que la seule finalité lucrative. Les chercheurs de l'école des Mines prônent, eux aussi, ce modèle dans lequel « il y aurait alors obligation de la création d'un conseil de mission, différent du conseil d'administration, dans lequel pourraient intervenir des spécialistes extérieurs », résume Armand Hatchuel.

Le professeur donne des exemples. La PME Nutriset, numéro un mondial pour le traitement de la malnutrition des enfants, a déjà inscrit dans ses statuts un objet social élargi. La Camif, elle, s'est spécialisée sur le made in France ; sa mission est de « développer la consommation responsable et la production locale ». Chaque année, la société doit rendre des comptes via un rapport d'évaluation. Et si l'engagement n'est pas tenu, les parties prenantes peuvent porter l'affaire devant les tribunaux.

Aux Etats-Unis, près de 5000 entreprises auraient déjà opté pour ces statuts. « Nous sommes persuadés qu'en France, ces modèles trouveraient preneurs, notamment chez les jeunes, qui créent des start-up, qui sont, plus que leurs aînés, attentifs à cet engagement plus sociétal », explique encore Armand Hatchuel. Dans le

patronat, quelques voix portent cette réforme, Antoine Frérot, le patron de Veolia, mais aussi Emmanuel Faber, celui de Danone.

Fer de lance. Côté syndical, la CFDT milite ardemment pour que l'objet social de l'entreprise soit étendu, et pas uniquement de façon optionnelle. Elle se veut fer de lance en la matière. Laurent Berger organise une conférence de presse sur le sujet, ce mardi. Le numéro un de la CFDT pousse pour que « l'entreprise ne se limite pas à la recherche de la seule rentabilité à court terme et que le travail retrouve une place centrale, ce qui suppose de donner plus de poids aux salariés et à ceux qui les représentent ».

Le gouvernement pourrait lancer dès janvier une concertation sur le sujet. Pour l'heure, chaque camp fourbit ses armes. Au sein de l'exécutif, Bercy et le ministère du Travail sont aux manettes. Mais, c'est bien l'Elysée qui tranchera in fine.

D'après plusieurs sources, Emmanuel Macron pourrait frapper fort. Ce qui politiquement, pourrait aussi lui permettre de prendre de court la gauche. Nouvelle gauche a en effet déposé une proposition de loi pour une meilleure gouvernance. « Le Président veut être pionnier, et offrir à l'Europe un modèle nouveau de société, pour moraliser le capitalisme, et mieux orienter les intérêts financiers », assure un proche du dossier.

lopinion.fr

IV) Lactalis : c'est quoi cette boîte de lait ?

Par Pierre-Henri Allain, correspondant à Rennes. Photo Thierry Pasquet (Signatures)



Toute la production du site de Craon sera reprise par Lactalis. Photo Thierry Pasquet. Signatures pour Libération

Après les attermoissements du géant de l'agroalimentaire, Bercy a tapé du poing sur la table vendredi et l'a contraint à reprendre tous les lots de lait infantile produits sur son site contaminé à la salmonelle. Retour sur la culture de cette entreprise où l'opacité est cultivée de père en fils.

Lactalis pris à son propre piège ? Le culte du silence et du secret qui prévaut depuis des décennies chez le leader mondial des produits laitiers semble s'être retourné contre lui, alimentant toutes les suspensions.

Suspensions entretenues par les attermoissements de l'entreprise elle-même lorsqu'il s'est agi de retirer de la vente les lots de lait infantile possiblement contaminés par la salmonelle, donnant l'impression de traîner les pieds. Une version soutenue par le ministère de l'Economie qui a demandé vendredi au groupe, par la voix de Bruno Le Maire (qui recevait à Bercy le PDG de Lactalis, Emmanuel Besnier), de retirer du marché la totalité des produits fabriqués à Craon (Mayenne), où se situe l'usine responsable de la contamination.

Mais alors que la crise s'étend en Europe (un cas de salmonellose avéré a été découvert en Espagne, alors qu'un autre restait vendredi soir à confirmer en Grèce), peut-être faut-il voir aussi, dans ce manque de réactivité, le poids d'une culture d'entreprise qui semble n'avoir d'autre boussole que la recherche du profit à tous crins. Caractéristique certes largement partagée, mais quasiment élevée au rang d'art par le laitier mayennais.

Camembert

Les débuts de l'entreprise, qui compte désormais à son tableau de chasse de nombreuses marques de renom (Lactel, Bridel, Salakis, la Laitière), sont modestes. C'est en effet dans son petit atelier de Laval qu'André Besnier fabrique en 1933 ses premiers camemberts. En 1955, après sa mort, son fils Michel reprend le flambeau et lance la marque Président. Surnommé «l'Emir blanc», Michel Besnier, homme à poigne, se montre d'une voracité insatiable, engageant son entreprise dans une croissance externe menée tambour battant. Outre le rachat de plusieurs laiteries, il se lance dans les premières implantations à l'étranger du groupe, rebaptisé Lactalis en 1999.

Quelques années après sa mort, en 2000, un ancien cadre de Lactalis évoque dans un petit ouvrage la Saga Lactalis, le mépris de Michel Besnier pour les coopératives laitières (parmi ses principaux concurrents) qui n'auraient pas «suffisamment la religion du profit». Son fils Emmanuel reprend les rênes du groupe pour lui faire franchir de nouvelles étapes dans son internationalisation. En 2011, le lancement d'une OPA hostile sur l'italien Parmalat, qui le hisse au premier rang mondial des industriels du secteur laitier, l'oblige pour la première fois à publier ses comptes. Non cotée en Bourse, l'entreprise familiale (qui appartient à Emmanuel Besnier, à son frère Jean-Michel et à sa sœur Marie) tient secret le détail de ses chiffres, quitte à s'acquitter d'éventuelles amendes.

«C'est une idée socialo-communiste»

Aujourd'hui tentaculaire, le groupe affiche un chiffre d'affaires de 17,3 milliards d'euros, compte pas moins de 246 sites de productions dans 47 pays, pour un effectif global de 18 900 «collaborateurs». Début janvier, Lactalis a encore annoncé le rachat aux Etats-Unis de Siggis, le «roi du yaourt islandais», et devient ainsi un des plus importants fabricants de yaourts sur le continent nord-américain.

Parmi les recettes de son succès, outre un flair indéniable, la manière dont Lactalis a pu se montrer intraitable vis-à-vis de ses producteurs de lait n'est sans doute pas anodine. «La politique de Lactalis, c'est de diviser pour mieux régner,

explique à Libération un exploitant de la FNSEA. En favorisant les contrats individuels imposant ses prix et les volumes qu'elle souhaite récolter avec chaque exploitant, elle a droit de vie ou de mort sur chacun d'eux.» Histoire d'enfoncer le clou, un éleveur sarthois évoque également un épisode qui en dit long sur l'état d'esprit au sein de l'entreprise, même si les choses se seraient quelque peu améliorées ces derniers mois... «Début 2016, un des responsables des achats du groupe nous a déclaré que le partage de la valeur ajoutée était une idée socialo-communiste qui n'était pas dans l'ADN de Lactalis et que Bruxelles ferait mieux d'investir dans la filière laitière plutôt que dans l'accueil des migrants.»

Si les éleveurs sont incités au silence, il en va manifestement de même pour les employés de Lactalis. Depuis le début de la crise des lots contaminés, ni la direction ni aucun des 500 salariés de l'usine de Craon qui avait déjà été touchée par la salmonelle en 2005, lorsqu'elle s'appelait encore Celia, ne se sont exprimés publiquement. «C'est la discrétion la plus totale», affirme un ancien fournisseur de lait de l'usine qui estime que le personnel a «probablement reçu des consignes». Il n'est pas question que les rares représentants syndicaux s'expriment. Contactés par Libération, les délégués de la CFTC (principale organisation de l'entreprise à Laval) ou de la CFDT s'en sont tenus à un bref «pas de commentaire».

Avant la conférence de presse donnée jeudi par Lactalis dans ses locaux parisiens (événement rarissime pour l'entreprise), la directrice de l'information de l'association Foodwatch, Ingrid Kragl, a mis en cause sur France Inter un groupe qu'elle juge principale responsable de la crise actuelle et qui représenterait le «summum» de l'opacité dans ce type d'affaire. La conférence de presse lui a donné raison. Le directeur de la communication de Lactalis, Michel Nalet, passé maître dans l'art de ne rien dire, se contentant de répéter des excuses plutôt que de fournir des explications.

Pierre-Henri Allain correspondant à Rennes. Photo Thierry Pasquet (Signatures)



MAIS AUSSI :

Les pommes françaises sont bien empoisonnées aux pesticides, la justice donne raison à Greenpeace

Par France 3 Normandie avec AFP

LAPRESSEENREVUE.EU



La pomme chasse le médecin. / © CC / Anthony Thomas Bueta / Flickr

L'association Nationale Pomme Poire (ANPP), qui défend de nombreux arboriculteurs normands voulait interdire à Greenpeace d'utiliser le titre "pommes empoisonnées" aux pesticides dans son rapport sur la contamination des vergers français aux produits phytosanitaires.

L'association nationale Pomme Poire (ANPP), qui demandait à la justice de contraindre Greenpeace de modifier le titre d'un rapport commençant par "Pommes empoisonnées", a vu sa demande rejetée mardi par le tribunal de grande instance de Paris.

Publié en juin dernier, le rapport "Pommes empoisonnées - Mettre fin à la contamination des vergers par les pesticides grâce à l'agriculture biologique", expliquait que les producteurs de pommes continuent à utiliser des cocktails de pesticides dans de nombreux pays européens.

Dans son ordonnance, la juge Catherine David, statuant en référé, a estimé que "ce n'est pas la réputation de la pomme qui est mise en cause", "mais celle des pesticides utilisés pour cultiver les pommes, ce qui n'est pas objectivement contestable".

L'ordonnance fait valoir que "le consommateur est doué de raison et sait pertinemment que si les sols et l'eau sont contaminés, les produits agricoles qui poussent sur ces sols à l'aide de cette eau le sont également".

Si bien que "dire que les pommes sont empoisonnées lorsqu'elles poussent sur des sols remplis de pesticides ne constitue pas un propos dénigrant, dès lors qu'il s'appuie sur une base factuelle réelle, même si le rapport n'est pas construit avec une rigueur toute scientifique".

L'association de défense des arboriculteurs envisage de faire appel de la décision de justice.

La France, première puissance agricole européenne, est également championne du taux de pesticide dans le sang de ses habitants. Selon une étude de l'institut de veille sanitaire, ils sont présents dans notre sang à des niveaux au moins trois fois plus élevés que dans ceux des Américains ou des Allemands.

france3-regions.francetvinfo.fr/normandie



V) Gérard Filoche : "Je ne suis pas exclu mais je quitte le PS"

INFO JDD - Gérard Filoche conteste son exclusion du Parti socialiste, annoncée après son tweet antisémite. Mais annonce qu'il quitte le mouvement.

Le 21 novembre 2017, Gérard Filoche avait été exclu du PS après un tweet antisémite, publié quatre jours plus tôt. David Assouline, secrétaire national, l'avait annoncé sur Twitter : "Le Bureau National a voté à l'unanimité pour l'exclusion de G. Filoche. Il ne pourra plus dès ce soir se réclamer du Parti Socialiste et de ses instances". Dans le JDD, Gérard Filoche indique avoir "cherché à savoir" si il était "vraiment exclu" : "Car c'est le bureau national, qui n'a pas ce pouvoir, qui a voté mon exclusion! J'ai donc envoyé plusieurs lettres recommandées pour obtenir le texte exact de la résolution votée par le bureau. Et je me suis aperçu qu'en réalité, il n'avait rien voté. Même chose à la commission des conflits du parti, qui ne m'a jamais répondu."

Contestez-vous votre exclusion du PS, prononcée le 22 novembre?

J'ai cherché à savoir si j'étais vraiment exclu. Car c'est le bureau national, qui n'a pas ce pouvoir, qui a voté mon exclusion! J'ai donc envoyé plusieurs lettres recommandées pour obtenir le texte exact de la résolution votée par le bureau. Et je me suis aperçu qu'en réalité il n'avait rien voté. Même chose à la commission des conflits du parti, qui ne m'a jamais répondu.

L'annonce de votre exclusion était-elle une opération de communication?

Avec cette pseudo-exclusion, Rachid Temal, dirigeant du PS par intérim, a saisi une occasion pour régler un compte. Mais c'était évidemment un prétexte.

Je hais le racisme et l'antisémitisme

L'image antisémite que vous aviez tweetée, est-ce un « prétexte »?

Cette bétise est derrière moi. Le tweet est resté en place quarante minutes, on ne va pas en parler pendant quarante jours! Je hais le racisme et l'antisémitisme.

Qu'allez-vous faire?

Je quitte le PS. La direction a supprimé la possibilité que je m'exprime au prochain congrès : pour déposer une motion, il faut désormais 40 signatures! Tout cela afin de m'exclure du débat. Voilà pourquoi je pars. Et je pars avec mes amis pour construire notre réseau, la Gauche démocratique et sociale (GDS). J'ai loyalement débattu et milité pendant vingt-cinq ans au PS. Mais ce qui s'est passé pendant le quinquennat Hollande a été un véritable choc : le rapport Gallois, le CICE, la loi Sapin, la loi Macron, la loi Rebsamen et, enfin, la loi El Khomri. Bref, un retour en arrière d'un siècle.

Le PS n'arrive ni à faire un bilan ni à se trouver un avenir

Quel regard portez-vous sur le congrès du PS?

Le problème, c'est que les candidats refusent de parler du bilan de ce quinquennat... En 2012, le PS avait tout, même le Sénat. Aujourd'hui, il n'a plus rien : il a perdu sept élections de suite, n'a plus qu'une dizaine de milliers d'adhérents effectifs, il est endetté et se divise entre des dirigeants subalternes. Bref, il n'arrive ni à faire un bilan ni à se trouver un avenir.

Pourquoi ne pas rejoindre Hamon ou Mélenchon? Je suis pour un grand parti de gauche, socialiste, pluraliste, mais surtout démocratique. Pas un parti vertical avec un chef. Nous nous adresserons aux Insoumis, au PCF, aux écologistes et à Génération.s pour leur proposer de reconstituer ensemble une grande force de gauche unitaire. Personne ne peut réussir seul.



VI) L'auto-entreprise, "dispositif de seconde zone qui fragilise des gens déjà fragiles"



À l'heure où le gouvernement étend le dispositif du régime des auto-entrepreneurs, une étude montre que leur activité peine à se maintenir dans le temps. Une preuve supplémentaire de la précarité du statut.

À partir de 2018, le régime de l'auto-entreprise donnera la possibilité de réaliser un chiffre d'affaires plus important. La mesure fait partie du plan du gouvernement en faveur des travailleurs indépendants, présenté cet été. Les auto-entrepreneurs auront le droit de générer jusqu'à 72.000 euros pour les services (au lieu de 32.900 euros) et, pour une activité commerciale, 170.000 euros (au lieu de 82.000 euros).

Indépendance de façade, précarité bien réelle

Ce changement de seuil offre un décalage avec la réalité de la majorité des auto-entrepreneurs, qui se situe loin de ces ordres de grandeurs. Selon une étude de l'INSEE publiée en septembre [1], le chiffre d'affaires annuel d'un auto-entrepreneur

s'élève à 10.200 euros, en moyenne. Si l'on considère uniquement celui qui tire son revenu principal de son activité, le chiffre reste la plupart du temps sous la barre des 15.000 euros annuels (pour 67% d'entre eux). Les plus prospères, qui dépassent les 32.600 euros, sont moins de 5%.

La sociologue Sarah Abdelnour, auteure de *Moi, petite entreprise*. Les auto-entrepreneurs de l'utopie à la réalité (éd. PUF), rappelle un fait de plus en plus connu : « Ce statut concerne par définition la frange fragile des créateurs d'entreprise, ceux qui ont des petits moyens et des petits revenus. La plupart d'entre eux gagnent moins que le SMIC, et sont dans une démarche de recherche de travail plus que de création d'entreprise ».

Par leurs luttes, les chauffeurs VTC, les livreurs à vélo et les pilotes d'avion des compagnies low cost ont démontré la précarité de cette forme d'indépendance. Bien souvent, le travail de l'auto-entrepreneur équivaut à du salariat déguisé (lire "Travail dissimulé : la face de moins en moins cachée de l'ubérisation").

Les "clients" instaurent des liens de subordination, contournent les obligations du salariat – de la gestion des contrats au versement des cotisations patronales. « Les auto-entrepreneurs sont nombreux à déchanter, rapporte Sarah Abdelnour. Ceux qui veulent acheter ou louer un logement se heurtent à des difficultés. Ceux qui sont victimes d'accidents du travail et celles qui veulent prendre un congé maternité se confrontent à l'absence de protection sociale. »

Une rupture avec les normes régissant le travail

Fin 2016, on comptait 1,072 millions de personnes immatriculées au régime social et fiscal du micro-entrepreneur (le nom officiel de ce régime spécial depuis la loi Pinel). Le chiffre est trompeur car seuls 670.000 d'entre eux ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à zéro. Ce pourcentage impressionnant n'a rien d'étonnant aux yeux de la sociologue.

« La logique du dispositif est celle d'un "permis d'entreprendre" que vous pouvez aussi bien ne pas utiliser, un peu comme le permis de conduire, explique-t-elle. Un certain nombre de chômeurs, afin d'avoir une occupation, plus ou moins virtuelle selon les cas, adopte ce statut et dès qu'ils retrouvent un emploi salarié l'abandonnent. » Les premiers auto-entrepreneurs, inscrits en 2010, sont ainsi légion (près de 40%) à n'avoir jamais démarré.

L'activité des auto-entrepreneurs apparaît, de surcroît, moins pérenne que celle d'une entreprise classique. Toujours selon l'INSEE, moins d'un quart des auto-entrepreneurs qui ont débuté en 2010 sont encore actifs au bout de cinq ans.

Malgré les avantages (allègement des formalités de création d'entreprise, forfaitisation des charges sociales qui rend les versements plus prévisibles, exonération de TVA...), le statut est donc précaire. « Sans les aides, c'est très difficile, d'autant que réaliser des investissements n'est pas rentable en raison des dispositions administratives, précise Sarah Abdelnour.

Ainsi, l'aide à la création d'entreprise (ACRE) est parfois la seule condition de survie pour l'auto-entrepreneur. Dès que celui-ci doit entrer dans le régime commun et payer les cotisations, il ne peut plus continuer. »

L'exonération de cotisation sociale pendant un an pour toute nouvelle entreprise, annoncée par Édouard Philippe pour 2018, ne risque-t-elle pas d'avoir le même effet ? De favoriser l'émergence d'auto-entrepreneurs trop fragiles pour durer ? Le président Emmanuel Macron et le gouvernement ont en tous cas décidé d'élargir un statut au départ dérogatoire. « Cela montre une volonté de banaliser un dispositif de seconde zone qui met en position de fragilité des gens déjà fragiles, analyse Sarah Abdelnour. L'auto-entreprise apparaît comme une façon de gérer les classes populaires, en rompant avec les normes qui structurent le travail. »

Notes

[1] "Auto-entrepreneurs immatriculés en 2010 : cinq ans après, moins d'un quart sont encore actifs".

regards.fr

VII) Elections européennes : le gouvernement se prépare à... diminuer le temps d'antenne de l'opposition !

Par Étienne Girard



Gérard Collomb et Edouard Philippe ont trouvé comment doper (un peu) le temps d'antenne de LREM. - STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

Le gouvernement se prépare à modifier les règles du temps de propagande dans l'audiovisuel public pour les élections européennes. Surprise, LREM sortirait grand gagnant de la réforme, avec une augmentation de 155% du temps d'antenne ! A l'inverse, Jean-Luc Mélenchon et ses Insoumis perdraient de nombreuses minutes...

Ça ne changera pas la face des élections européennes, mais c'est un bien mauvais tour que la République en Marche (LREM) s'apprête à jouer à l'opposition. De façon très discrète, le gouvernement se prépare à... augmenter son temps d'antenne pour ce scrutin, et à diminuer, par ricochet, celui de l'opposition parlementaire. Jean-Luc Mélenchon et ses Insoumis seront tout particulièrement touchés par cette réforme, qui sera discutée en commission des lois à l'Assemblée nationale le 17 janvier prochain.

La manœuvre concerne les spots de campagne diffusés sur l'ensemble des chaînes de l'audiovisuel public. Profitant de la réforme

consensuelle du mode de scrutin aux élections européennes – les députés européens seront désormais élus sur l'ensemble du territoire français –, le gouvernement a inséré dans son projet de loi un article sur ces clips de propagande. Actuellement, ces spots sont diffusés pendant une durée totale de deux heures sur chaque média, répartis de façon parfaitement égale entre tous les partis représentés au Parlement. S'il existe six listes soutenues par des groupes parlementaires, elles se partageront chacune 20 minutes d'antenne. Quant aux partis qui ne disposent pas d'un groupe parlementaire, comme le FN ou Debout la France, ils se partagent également une heure, mais aucun ne peut parler plus de cinq minutes.

Marianne

VIII) Notre-Dame-des-Landes : la gendarmerie se prépare à une opération d'ampleur

LE MONDE Par Julia Pascual

Trente à quarante escadrons de gendarmerie mobile pourraient être mobilisés pour ce qui s'annonce comme l'une des opérations les plus délicates de son histoire en métropole.



Une structure bloquant la route départementale qui traverse la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, le 9 janvier. LOÏC VENANCE / AFP

A la veille d'une décision du gouvernement sur l'avenir du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes – et de la possible évacuation de la zone –, la gendarmerie nationale se prépare à l'une des opérations de maintien de l'ordre les plus délicates de son histoire sur le sol métropolitain.

Les difficultés qu'anticipent les militaires relèvent de plusieurs facteurs. D'ordre tactique, elles tiennent notamment à la configuration de la ZAD (« zone à défendre »). Ses occupants sont disséminés sur un espace rural étendu et

et accidenté, fait de champs, de bosquets, de bois et de sentiers boueux, et en partie aménagé. Les forces de l'ordre ne peuvent donc pas jouer sur un effet de surprise et sont contraintes à une progression lente – accentuée par la lourdeur de leurs équipements – et, par conséquent, plus exposée.

« Les opérations de maintien de l'ordre en milieu rural sont complexes parce que, à la différence d'un environnement urbain très encagé, l'adversaire est mobile, dispersé, et il peut avoir préparé le terrain », ajoute le général à la retraite Bertrand Cavallier, ancien commandant du Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier (Dordogne). L'évacuation de la zone devrait se faire par une progression à pied, mais la gendarmerie n'exclut pas de mobiliser ses véhicules blindés – d'ordinaire employés pour des opérations de maintien de l'ordre outre-mer –, et de solliciter des moyens du génie de l'armée de terre pour détruire des obstacles tels que des barricades, déloger des opposants de leurs cabanes perchées ou rétablir la viabilité de certains axes.

Des opposants hétérogènes et déterminés

L'hétérogénéité des opposants à l'évacuation de la ZAD, mêlant écologistes, black blocs, familles, riverains ou encore agriculteurs, est une complexité supplémentaire. Actuellement, plus de 300 personnes seraient présentes sur place mais, selon la décision prise par le gouvernement, des centaines voire des milliers d'opposants peuvent vouloir les rejoindre. A l'automne 2012, après l'échec de l'opération « César » – une tentative d'expulsion massive de plusieurs semaines –, des milliers de personnes s'étaient réunies sur place (40 000, selon les organisateurs) pour une manifestation de « reconquête ».

La détermination de certains à résister, y compris de façon violente, à leur délogement, est aussi un élément pris en compte par les gendarmes. « L'affrontement sera, à mon sens, inévitable », avance Frédéric Le Louette, président de l'association professionnelle GendXXI. Il se déroulera dans un contexte de « pression médiatique accrue », poursuit-il : « La gendarmerie devra être irréprochable, tout en subissant des gens qui n'ont rien à perdre. » La confrontation sur le terrain sera doublée d'une guerre des images. « La communication est un aspect très important », concède le haut gradé de la gendarmerie.

La mort de Rémi Fraisse, tué par l'explosion d'une grenade offensive sur la ZAD de Sivens (Tarn) en 2014, est présente dans les esprits. Si l'usage des grenades offensives a depuis été interdit, les militaires disposent d'un panel d'armes de force dite « intermédiaire », à l'image des grenades de désencerclement ou lacrymogènes ainsi que des lanceurs de balle de défense. « Il y aura des blessés des deux côtés, voire des morts », prévient un dirigeant de la gendarmerie. « C'est une opération compliquée, mais on n'est pas à la veille de la bataille de Verdun », tient toutefois à tempérer un autre haut gradé.

Trente à quarante escadrons mobilisés

D'après plusieurs sources, entre trente et quarante escadrons de gendarmerie mobile pourraient être mobilisés en cas d'évacuation de la ZAD, soit environ 2 500 militaires, pendant deux à trois semaines au moins. L'hypothèse d'une évacuation de la ZAD pour construire l'aéroport requerrait, en outre, des effectifs dans le temps, puisqu'une

partie d'entre eux devrait continuer d'occuper le terrain pour s'assurer qu'il n'est pas réinvesti et que les travaux puissent être conduits.

Pendant l'évacuation, il faudra enfin mobiliser des unités de forces mobiles, gendarmes ou compagnies républicaines de sécurité (CRS), sur les axes routiers conduisant à la ZAD, mais aussi à Nantes et à Rennes, où des manifestations pourraient avoir lieu, ainsi qu'à d'autres endroits où sont envisagées des manifestations et des actions pouvant viser, par exemple, des équipements de Vinci, l'entreprise concessionnaire de l'aéroport.

Si le projet d'aéroport est abandonné, deux scénarios sont envisagés : le gouvernement peut décider d'évacuer la ZAD, ou envisager de permettre à certains occupants de rester sur place. Cette dernière possibilité aurait l'avantage de désamorcer toute une partie de l'opposition, notamment celle des agriculteurs, qui ont déjà manifesté avec 150 tracteurs, en 2016, pour protéger notamment les exploitations agricoles.

lemonde.fr/planete

**A Suivre...
La Presse en Revue**

